

RCS : NARBONNE

Code greffe : 1104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NARBONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00029

Numéro SIREN : 509 834 602

Nom ou dénomination : 4 A

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2018 sous le numéro de dépôt 1801

2018 B1801
du 03/08/2018 J

COMPTES ANNUELS

2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	736,00	17,04	718,96	
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	77 364,17	16 120,59	61 243,58	76 260,02
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 905 601,90	1 800 000,00	105 601,90	106 501,90
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 983 702,07	1 816 137,63	167 564,44	182 761,92
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	108 000,00		108 000,00	
Fournisseurs débiteurs				14 230,00
Etat, Impôts sur les bénéfices	1 571,00		1 571,00	1 348,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	3 429,52		3 429,52	1 857,47
Autres créances	1 008 548,16		1 008 548,16	1 244 559,34
Divers				
Disponibilités	253 499,12		253 499,12	13 235,25
Charges constatées d'avance	1 938,83		1 938,83	25,13
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 376 986,63		1 376 986,63	1 275 255,19
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	3 360 688,70	1 816 137,63	1 544 551,07	1 458 017,11

Certifié conforme



2018B1801
du 03/08/2018

SAS " 4 A "

Au capital de 1 800 000 Euros

Siège social :

15 Rue Francis Aston

11100 - NARBONNE



RCS : B 509 834 602

SIRET : 509 834 602 00013

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 30 JUIN 2018

L'an deux mille Dix-huit, le 30 juin à 14 heures, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale annuelle mixte à NARBONNE, 15 rue Francis Aston, sur convocation du Président.

Sont présents au représentés :

- Monsieur **Ali AVUCLU**, demeurant 1 rue de la Ganguise 11100-NARBONNE ;
Propriétaire de----- **22 500 actions.**
- Monsieur **Recep AVUCLU**, demeurant 15 rue Francis Aston 11100-NARBONNE ;
Propriétaire de----- **22 500 actions.**
- Monsieur **Ferhat AVUCLU**, demeurant 37 rue des Lentisques Villa n°85, 11100- NARBONNE ;
Propriétaire de ----- **22 500 actions.**
- Monsieur **Hidayet AVUCLU**, demeurant 24 rue d'harmonia 11100-NARBONNE ;
Propriétaire de----- **22 500 actions.**

Soit 4 actionnaires présents titulaires de 90 000 actions sur 20 actions émises par la société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur **Recep AVUCLU** préside en sa qualité de Président de la société.

Monsieur **Gilles POCURUL**, Commissaire aux Comptes, est également convoqué mais absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 90 000 actions, sur les 90 000 actions émises par la société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant la majorité du capital, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- Un exemplaire de la lettre de convocation des associés ;
- Copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- Les statuts de la société ;
- La feuille de présence à l'assemblée ;

- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- Le rapport de gestion du Président ;
- Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- Les rapports du Commissaire aux comptes ;
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports du Commissaire aux Comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été communiqués aux associés 15 jours avant l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'assemblée générale annuelle ordinaire :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2017, et quitus à l'organe dirigeant ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2017 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce. Approbation de ces conventions ;
- La rémunération du Président ;
- La validation des comptes courants associés ;
- Les pouvoirs à donner.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Projet d'augmentation du capital social d'une somme de 54 000 € par émission d'actions nouvelles à souscrire en numéraire, en application des dispositions de l'article L 225-129-6 al.2 du Code du Commerce.

I - De la compétence de l'assemblée générale annuelle ordinaire :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge la somme de 20 334 € des dépenses non déductibles fiscalement. Par contre figure sur cet état la somme de 1 571 € correspondant au Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter les bénéfices de l'exercice s'élevant à 67 840,86 € de la manière suivante :

- Réserve légale -----	0 €
- Autres réserves -----	0 €
- A titre de dividendes -----	0 €
- Report à nouveau -----	67 840,86 €

Bilan

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 800 000,00	1 800 000,00
Réserve légale	180 000,00	180 000,00
Autres réserves	876 926,76	876 926,76
Report à nouveau	-1 771 232,15	-1 731 966,70
Résultat de l'exercice	67 840,86	-39 265,45
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 153 535,47	1 085 694,61
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	348 427,88	349 014,13
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 270,07	3 438,85
<i>Personnel</i>		769,62
<i>Organismes sociaux</i>	11 738,07	9 575,80
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	18 000,00	5 979,00
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	7 788,68	2 754,20
Dettes fiscales et sociales	37 526,75	19 078,62
Autres dettes	1 790,90	790,90
TOTAL DETTES	391 015,60	372 322,50
TOTAL PASSIF	1 544 551,07	1 458 017,11

Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois
PRODUITS		
Production vendue	142 250,00	120 000,00
Autres produits	9 146,22	0,14
Total	151 396,22	120 000,14
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Autres achats & charges externes	43 263,05	37 806,47
Total	43 263,05	37 806,47
MARGE SUR M/SES & MAT	108 133,17	82 193,67
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	8 016,73	12 929,96
Salaires et Traitements	67 627,44	58 060,10
Charges sociales	29 655,47	23 381,50
Amortissements et provisions	16 187,65	1 941,87
Autres charges	66,33	0,20
Total	121 553,62	96 313,63
RESULTAT D'EXPLOITATION	-13 420,45	-14 119,96
Produits financiers	81 302,31	2 891,22
Charges financières		23 553,71
Résultat financier	81 302,31	-20 662,49
RESULTAT COURANT	67 881,86	-34 782,45
Produits exceptionnels	900,00	
Charges exceptionnelles	941,00	4 483,00
Résultat exceptionnel	-41,00	-4 483,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	67 840,86	-39 265,45

COMPTES ANNUELS

2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 4 A

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 1 544 551 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 67 841 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/02/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 2 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 1 571 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	656	736	656	736
Immobilisations incorporelles	656	736	656	736
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	76 210			76 210
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 454	1 154	2 454	1 154
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	78 664	1 154	2 454	77 364
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 906 502		900	1 905 602
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	1 906 502		900	1 905 602
ACTIF IMMOBILISE	1 985 822	1 890	4 010	1 983 702

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	736	1 154		1 890
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	736	1 154		1 890
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	656	2 454	900	4 010
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	656	2 454	900	4 010

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL LES HAUTS DE LA COUPE 11100 NARBONNE	1 000		75,00	2 463
SCI MAELLOU 11100 NARBONNE	18 000		75,00	-2 028
SARL 4 A INVEST 11100 NARBONNE	2 000		70,00	427 809
SARL AVUCLU 11100 NARBONNE			100,00	
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)				
SAS A2 CONSTRUCTION 34500 BEZIERS	10 000		30,00	189 731
SARL MOBILIA CONFORT 34000 MONTPELLIER	2 000		50,00	

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	656	17	656	17
Immobilisations incorporelles	656	17	656	17
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	762	15 242		16 004
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 642	929	2 454	116
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 404	16 171	2 454	16 121
ACTIF IMMOBILISE	3 060	16 188	3 110	16 138

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 123 488 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	108 000	108 000	
Autres	1 013 549	1 013 549	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 939	1 939	
Total	1 123 488	1 123 488	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Etat - produits à recevoir	3 955
ASSOCIES INTERET COURUS	2 123
Divers - produits à recevoir	20 000
Total	26 078

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 800 000,00 euros décomposé en 90 000 titres d'une valeur nominale de 20,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 391 016 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 270	3 270		
Dettes fiscales et sociales	37 527	37 527		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	350 219	350 219		
Produits constatés d'avance				
Total	391 016	391 016		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	348 428			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs fact non parvenu	190
Taxe apprentissage CAP	476
Formation continue CAP	462
T.V.T.S CAP	6 851
Divers - charges à payer	1 790
Total	9 769

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	1 939		
Total	1 939		

 Autres informations**Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.



Gilles POCURUL
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

2018051801
du 03/08/2018

SAS 4 A

Société par actions simplifiée au capital de 1 800 000 Euros

**15 Rue Francis Aston
11100 NARBONNE**

RCS NARBONNE 509 834 602

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2017



Résidence Saint Martin - 5, avenue Pierre et Marie Curie - 11100 NARBONNE
Tél. 04 68 90 23 35 - Fax 04 68 32 69 50
SIRET : 415 087 956 00017 - APE 6920Z - Ordre : 000412

Exercice clos le
31 Décembre 2017

A l'assemblée générale de la SAS 4 A

Aux Actionnaires,

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 4 A relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, rappelle les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des deux derniers exercices ont été les suivantes :

<i>Exercice</i>	<i>Dividende distribué</i>	<i>Éligible à l'abattement</i>	<i>Non éligible à l'attatement</i>
2014 - Totalité Par action	-		
2015 - Totalité Par action	-		
2016 - Totalité Par action	-		

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport du Président, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivant du Code de Commerce, approuve les conclusions du dit rapport et les conventions qui y sont mentionnées à savoir :

Salaires :

Le montant des salaires bruts du Président, Monsieur Recep AVUCLU s'élève pour l'exercice à la somme de 47 425,68 €.

Loyers :

Le montant des loyers versé par la SAS 4A à la SCI DOMAINE DE LA COUPE s'élève à la somme de 8 000 €.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de rappeler l'état des comptes courants associés. Chacun des associés valident l'état comptable des comptes courants associés, lesquels présentent un solde au 31/12/2017 de :

- Compte courant associé de M. Recep AVUCLU débiteur de 889,75 €.
- Compte courant associé de M. Ali AVUCLU créiteur de 0 €.
- Compte courant associé de M. Hidayet AVUCLU créiteur de 0 €.
- Compte courant associé de M. Ferhat AVUCLU créiteur de 0 €.

Chacun des associés déclarent valable le solde des comptes courants associés et certifient l'affectation comptable des mouvements débiteurs et créditeurs de ces comptes. Un état de comptes est annexé au présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

II -De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du président, décide en application des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, de réserver aux salariés de la société une augmentation du capital social en numéraire aux conditions prévues à l'article L.443-5 du code du travail.

En conséquence :

Exercice clos le
31 Décembre 2017

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article **L.823-9** du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

En résumé, les diligences effectuées par le Commissaire aux comptes pour fonder son appréciation se sont portées sur :

- L'appréciation du contrôle interne
- Le dénouement des créances clients
- Le dénouement des dettes fournisseurs
- La vérification des charges d'exploitation
- L'examen attentif des comptes d'actif et de passif du bilan

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- elle décide qu'un plan d'épargne entreprise devra être mis en place dans les conditions prévues à l'article L443-1 et suivants du Code du travail ;
- elle autorise le Président à procéder dans un délai maximum de quinze jours à compter de ce jour, à une augmentation de capital d'un montant maximum de CINQUANTE QUATRE MILLE EUROS (54 000 €) qui sera réservée aux salariés adhérant à ce plan et réalisée conformément aux dispositions de l'article L.225-138-1 du Code de Commerce. Cette autorisation entraîne, en conséquence, la renonciation de plein droit des associés à leur droit préférentiel de souscription.

Cette résolution est rejetée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

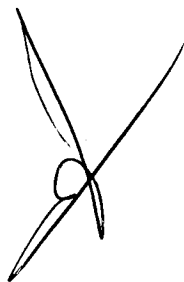
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

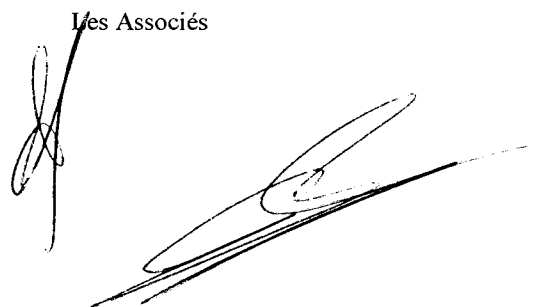
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à 15 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par les associés présents.

Le Président



Les Associés



Exercice clos le
31 Décembre 2017

**4. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES
AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX
ACTIONNAIRES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président

GRAND LIVRE GLOBAL

lundi 25 juin 2018

EDITION PROVISoire

Edition en Euros

SAS 4A

Page 1

Sélection Compte : 455130

Du 01/01/2017 Au 31/12/2017

Date	Réf.	Jo.	C.L.	Libellé écriture	Débit	Crédit	Solde cumulé
455130000			C/C Associè	AVUCLU RECEP			
01/01/17		RN	AAAk	Report à nouveau	9 634,99		9 634,99
31/01/17	CB	BQ	AAAk	AVUCLU RECEP	219,46		9 854,45
01/02/17	1447	BQ		ASF PEAGE	20,00		9 874,45
01/02/17	1450	BQ	AAAk	TRESOR PUBLIC PV DU 17/01/17	135,00		10 009,45
01/02/17		OD	AAAk	AVUCLU RECEP SAL 01/2017 ET 02/2017		4 619,96	5 389,49
13/02/17	CB	BQ	AAAk	AVUCLU RECEP	112,65		5 502,14
22/02/17	2399	BQ	AAAk	TRESOR PUBLIC PV DU 26/01/2017	45,00		5 547,14
13/03/17	CB	BQ	AAAk	AVUCLU RECEP	780,69		6 327,83
31/03/17		OD	AAAk	AVUCLU RECEP SAL 03/2017		2 388,05	3 939,78
31/03/17		OD	AAAk	AVUCLU REMB FRAIS 1ER TR 2017		622,70	3 317,08
14/04/17	CB	BQ	AAAk	AVUCLU RECEP	500,00		3 817,08
30/04/17		OD	AAAk	AVUCLU RECEP SAL 04/2017		2 335,82	1 481,26
31/05/17		OD	AAAk	AVUCLU RECEP SAL 05/2017		2 335,82	-854,56
22/06/17	VIR	BQ	AAAk	AVUCLU RECEP SOLDE	874,56		20,00
31/07/17		OD	AAAk	AVUCLU RECEP REMB FRAIS 2EME TR 2017		817,15	-797,15
04/08/17	VIR	BQ	AAAk	AVUCLU RECEP REMB FRAIS	817,15		20,00
11/08/17	2419	BQ		TRESOR PUBLIC PV DU 06/04/17	144,00		164,00
14/08/17	2416	BQ		TRESOR PUBLIC PV DU 25/04/17	17,00		181,00
14/08/17	2417	BQ		TRESOR PUBLIC PV 27/04/17	450,00		631,00
14/08/17	2418	BQ		TRESOR PUBLIC PV DU 03/05/17	17,00		648,00
11/09/17	2421	BQ		PV MAJORE MASERATI 24/03/17	450,00		1 098,00
15/09/17	2422	BQ		PV DU 15/08/17 MASERTI	35,00		1 133,00
26/10/17	2429	BQ		AVUCLU RECEP PV	17,00		1 150,00
26/10/17	2430	BQ		AVUCLU RECEP PV	17,00		1 167,00
31/10/17		OD		AVUCLU RECEP REMB FRAIS 07/17 A 10/17		1 403,25	-236,25
13/11/17	CB	BQ		AVUCLU RECEP	102,30		-133,95
18/12/17	2433	BQ		TRESOR PUBLIC PV DU 24/11/17	35,00		-98,95
31/12/17		OD		REMB FRAIS 4EME TR 2017		790,80	-889,75
Total 455130000			C/C Associè	AVUCLU RECEP	14 423,80	15 313,55	-889,75
					14 423,80	15 313,55	-889,75

**Exercice clos le
31 Décembre 2017**

**6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES
COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Exercice clos le
31 Décembre 2017

7. RAPPEL DE LA MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
--

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
 - Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
 - Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
 - Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.
-

Exercice clos le
31 Décembre 2017

- Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport
 - sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
 - Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
-

Fait à Narbonne, le 11 Juin 2018



Gilles POCURUL
Commissaire aux Comptes

Dénomination de l'entreprise SAS 4 A Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 15 rue Francis Aston 11100 NARBONNE Durée de l'exercice précédent* 12
 Numéro SIRET* 5 0 9 8 3 4 6 0 2 0 0 0 1 3 Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31/12/2017	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB			
	Frais de développement *	CX			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	736	17	718
	Fonds commercial (I)	AH			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL			
	Terrains	AN			
	Constructions	AP			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR			
	Autres immobilisations corporelles	AT	77 364	16 120	61 243
	Immobilisations en cours	AV			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Avances et acomptes	AX			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS			
	Autres participations	CU	1 905 601	1 800 000	105 601
	Créances rattachées à des participations	BB			
	Autres titres immobilisés	BD			
	Prêts	BF			
STOCKS *	Autres immobilisations financières*	BH			
	TOTAL (II)	BJ	1 983 702	1 816 137	167 564
	Matières premières, approvisionnements	BL			
	En cours de production de biens	BN			
	En cours de production de services	BP			
	Produits intermédiaires et finis	BR			
CRÉANCES	Marchandises	BT			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	108 000		108 000
	Autres créances (3)	BZ	1 013 548		1 013 548
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD			
DIVERS	Disponibilités	CF	253 499		253 499
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 938		1 938
	TOTAL (III)	CJ	1 376 986		1 376 986
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
de régularisation	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 360 688	1A 1 816 137	1 544 551
	Moins : (1) Dont droit au bail :	CP		(3) Part à plus d'un an	CR
	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :				
	Provision de réserve de propriété :*				
	Immobilisations :				
	Stocks :				
	Créances :				

**COMMISSAIRE
AUX COMPTES**
Gilles POCURUL

Dénomination de l'entreprise SAS 4 ANéant ☐ *

		Exercice N	
Propriétés et charges	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>1 800 000</u> ...)	DA	1 800 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	180 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	DG	876 926
	Report à nouveau	DH	(1 771 232)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	67 840
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 153 535
	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
Dettes	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV	348 427
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 270
	Dettes fiscales et sociales	DY	37 526
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	1 790
	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	391 015
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 544 551
	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	{ Écart de réévaluation libre	1D	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	391 015
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Tableau obligatoire (article 53 A
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 4 A						Néant ☐ *	
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
Ventes de marchandises*		FA		FB		FC	
Production vendue	biens *	FD		FE		FF	
	services *	FG	142 250	FH		FI	142 250
Chiffres d'affaires nets *		FJ	142 250	FK		FL	142 250
Production stockée*						FM	
Production immobilisée*						FN	
Subventions d'exploitation						FO	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	9 145
Autres produits (1) (11)						FQ	1
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	151 396
Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
Variation de stock (marchandises)*						FT	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	43 263
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	8 016
Salaires et traitements*						FY	67 627
Charges sociales (10)						FZ	29 655
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	16 187
		- dotations aux provisions*				GB	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
Autres charges (12)						GE	66
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	164 816
- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(13 420)
Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	
Produits financiers de participations (5)						GJ	81 302
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
Différences positives de change						GN	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	81 302
Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
Intérêts et charges assimilées (6)						GR	
Différences négatives de change						GS	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
Total des charges financières (VI)						GU	
- RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	81 302
- RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	67 881

Signature de l'entreprise SAS 4 ANéant ☐ *

										Exercice N	
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	900
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	900
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	41
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	900
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	941
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(41)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Coûts sur les bénéfices * (X)										HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	233 598
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	165 757
- BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	67 840
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme									HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières									HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									IG	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *									HP	840
	- Crédit-bail immobilier									HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées									IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)									HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)									RD	
(9)	Dont transferts de charges									A1	9 145
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)									A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives				A6	obligatoires				A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :						Exercice N				
							Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
Pénalités, amendes fiscales et pénales							41				
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés							900				
Produits des cessions d'éléments d'actif									900		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :						Exercice N				
							Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



2018 B1801
dn 03/08/2018
J

SAS " 4 A "
Au capital de 1 800 000 Euros

Siège social :
15 Rue Francis Aston
11100 - NARBONNE



RCS : B 509 834 602
SIRET : 509 834 602 00013

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte annuelle en application des statuts et des dispositions du livre deuxième du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2017, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2017, l'activité de la société a été dans la continuité de l'exercice précédent. On constate une augmentation du chiffre d'affaires de 18,542 % par rapport à l'exercice précédent.

Un litige opposant le mandataire judiciaire et le Gérant de l'EURL AVUCLU, société détenue à 100 %, ayant fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire, est actuellement en cours.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun évènement important n'est intervenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Fournir tous les efforts nécessaires afin de continuer à faire progresser le chiffre d'affaires actuel.

FILIALES ET PARTICIPATIONS :

La SAS 4A détient des participations dans :

- La SARL 4A INVEST à hauteur de 70 %.
Au 31/12/2017 le chiffre d'affaires réalisé par la SARL 4A INVEST s'est élevé à 3 714 198 €, le résultat est un bénéfice de 427 789,82 €.
- SARL LES HAUTS DE LA COUPE à hauteur de 75 %
Au 31/12/2017 le chiffre d'affaires réalisé par la SARL LES HAUTS DE LA COUPE s'est élevé à 0 €, est un bénéfice de 2 463 €.



- SCI MAELLOU à hauteur de 75 %.

Au 31/12/2017 le total des revenus des immeubles réalisé par la SCI MAELLOU s'est élevé à 0 €, le résultat est un déficit de 2 027,87 €.

- SARL MOBILA CONFORT à hauteur de 50 %.

Informations non communiquées à ce jour.

- SAS A2 CONSTRUCTION à hauteur de 30 %.

Au 31/12/2017 le chiffre d'affaires réalisé par la SAS A2 CONSTRUCTION s'est élevé à 2 006 229 €, est un bénéfice de 189 731 €.

INFORMATION RELATIVE AU CAPITAL ET A L'ACTIONNARIAT SALARIE

- **Modification de capital social** : aucune modification du capital social n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

- **Participation des salariés au capital social** : Nous vous rappelons que la participation des salariés étant toujours inférieure à 3 % du capital de votre société, la société a l'obligation de se prononcer sur une augmentation de capital au profit des salariés de la société effectuée dans les conditions prévues aux articles L.443-5 du Code du Travail et L.225-129-6 du Code de Commerce.

A défaut d'augmentation décidée par votre société, une Assemblée Générale Extraordinaire est obligatoirement convoquée tous les trois ans en vue de se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

- Au titre de l'exercice clos le 31/12/2017 :

- Le chiffre d'affaires H.T. S'est élevé à ----- 142 250 €

Contre au titre de l'exercice précédent ----- 120 000 €

- Le total des produits d'exploitation s'élève à ----- 151 396 €

Contre au titre de l'exercice précédent ----- 120 000 €

- Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à ----- 164 816 €

Contre au titre de l'exercice précédent ----- 134 120 €

- Le résultat d'exploitation ressort à ----- (13 420 €)

Contre au titre de l'exercice précédent ----- (14 119 €)

- Le montant des traitements et salaires s'élève à ----- 67 627 €

Contre au titre de l'exercice précédent ----- 58 060 €

- Le montant des charges sociales s'élève à ----- 29 655 €

Contre au titre de l'exercice précédent ----- 23 381 €

- L'effectif moyen s'élève à ----- 2

Contre au titre de l'exercice précédent ----- 2

Compte tenu d'un résultat financier de ----- 81 302 €

Contre au titre de l'exercice précédent ----- (20 662 €)

Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à ----- 67 881 €

Contre au titre de l'exercice précédent ----- (34 782 €)

Compte tenu des éléments ci-dessus :

- Le résultat de l'exercice se solde par un déficit de ----- 67 840 €

Contre au titre de l'exercice précédent ----- (39 265 €)

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Ces comptes font apparaître pour l'exercice 2017 un bénéfice de 67 840,86 €.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter les bénéfices de l'exercice s'élevant à la somme de 67 840,86 € de la manière suivante :

- Réserve légale	-----	0 €
- Autres réserves	-----	0 €
- A titre de dividendes	-----	0 €
- Report à nouveau	-----	67 840,86 €

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, rappelle les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des deux derniers exercices ont été les suivantes :

<i>Exercice</i>	<i>Dividende distribué</i>	<i>Éligible à l'abattement</i>	<i>Non éligible à l'attatement</i>
2014 - Totalité Par action	-		
2015 - Totalité Par action	-		
2016 - Totalité Par action	-		

DEPENDES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge la somme de 20 334 € des dépenses non déductibles fiscalement.

Par contre figure sur cet état la somme de 1 571 € correspondant au Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi

DELAIS DE PAIEMENT

Voir tableau en annexe.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport du Président, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivant du Code de Commerce, approuve les conclusions du dit rapport et les conventions qui y sont mentionnées à savoir :

Salaires :

Le montant des salaires bruts du Président, Monsieur Recep AVUCLU s'élève pour l'exercice à la somme de 47 425,68 €.

Loyers :

Le montant des loyers versé par la SAS 4A à la SCI DOMAINE DE LA COUPE s'élève à la somme de 8 000 €.



CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Commissaire aux Comptes à procédé aux contrôles et vérifications prévus par la loi. Son opinion sur les comptes annuels est consignée dans son rapport général.

SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Renouvellement notifié lors de l'AG du 02/11/2015.

Les mandats des Commissaires aux comptes arriveront à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2019.

POSITION DU COMPTE COURANT ASSOCIE

Nous vous informons de la position des comptes courants associés au 31/12/2017 :

- Compte courant associé de Mr Recep AVUCLU débiteur de 9 634,99 €
- Compte courant associé de Mr Ali AVUCLU créiteur de 0 €
- Compte courant associé de Mr Hidayet AVUCLU créiteur de 0 €
- Compte courant associé de Mr Ferhat AVUCLU créiteur de 0 €

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du code de commerce)													
Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							
	0 jour (indicatif)	1 à 30 j.	31 à 60 j.	61 à 90 j.	91 j. et plus	Total (1 j. et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 j.	31 à 60 j.	61 à 90 j.	91 j. et plus	Total (1 j. et plus)	
A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées						1	3						
Montant total des factures concernées HT ou TTC	3079,87					249,60	16800,00						
% du montant total des achats HT ou TTC de l'exercice													
% du chiffre d'affaires HT ou TTC de l'exercice													
B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues													
Montant total des factures exclues													
C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal, c. com. Art. L. 441-6 ou L. 443-1)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : (préciser)					Délais contractuels : (préciser)							
	Délais légaux : (préciser)					Délais légaux : (préciser)							

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 4 A

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 1 544 551 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 67 841 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 27/02/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

COMMISSAIRE
AUX COMPTES
Gilles POCURUL

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Concessions, logiciels et brevets : 2 ans

Matériel de transport : 4 à 5 ans

Matériel de bureau : 5 à 10 ans

Matériel informatique : 3 ans

Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 1 571 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

COMMISSAIRE
AUX COMPTES
Gilles POCURUL

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	656	736	656	736
Immobilisations incorporelles	656	736	656	736
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	76 210			76 210
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 454	1 154	2 454	1 154
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	78 664	1 154	2 454	77 364
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 906 502		900	1 905 602
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	1 906 502		900	1 905 602
ACTIF IMMOBILISE	1 985 822	1 890	4 010	1 983 702

COMMISSAIRE
AUX COMPTES
Gilles POCURUL

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	736	1 154		890
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	736	1 154		1 890
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	656	2 454	900	4 010
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	656	2 454	900	4 010

COMMISSAIRE
AUX COMPTES
Gilles POCURUL

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

enseignements détaillés sur chaque titre

**COMMISSAIRE
AUX COMPTES**
Gilles POCURUL

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL LES HAUTS DE LA COUPE 11100 NARBONNE	1 000		75,00	2 463
SARL MAELLOU 11100 NARBONNE	18 000		75,00	-2 028
SARL 4 A INVEST 11100 NARBONNE	2 000		70,00	427 809
SARL AVUCLU 11100 NARBONNE			100,00	
Participations (détenues entre 10 et 50 %)				
SAS A2 CONSTRUCTION 34500 BEZIERS	10 000		30,00	189 731
SARL MOBILIA CONFORT 34000 MONTPELLIER	2 000		50,00	

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	656	17	656	17
Immobilisations incorporelles	656	17	656	17
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements aménagements divers				
Matériel de transport	762	15 242		16 004
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 642	929	2 454	116
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 404	16 171	2 454	16 121
ACTIF IMMOBILISE	3 060	16 188	3 110	16 138

COMMISSAIRE
AUX COMPTES
Gilles POCURUL

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 123 488 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	108 000	108 000	
Autres	1 013 549	1 013 549	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 939	1 939	
Total	1 123 488	1 123 488	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

COMMISSAIRE
AUX COMPTES
Gilles POCURUL

Produits à recevoir

	Montant
Etat - produits à recevoir	3 955
ASSOCIES INTERET COURUS	2 123
Divers - produits à recevoir	20 000
Total	26 078

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 800 000,00 euros décomposé en 90 000 titres d'une valeur nominale de 20,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 391 016 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
à 1 an au maximum à l'origine				
à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 270	3 270		
Dettes fiscales et sociales	37 527	37 527		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	350 219	350 219		
Produits constatés d'avance				
Total	391 016	391 016		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	348 428			

COMMISSAIRE
AUX COMPTES
Gilles POCURUL

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs fact non parvenu	190
Taxe apprentissage CAP	476
Formation continue CAP	462
T.V.T.S CAP	6 851
Divers - charges à payer	1 790
Total	9 769

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	1 939		
Total	1 939		

COMMISSAIRE
AUX COMPTES
Gilles POCURUL

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

COMMISSAIRE
AUX COMPTES
Gilles POCURUL